

Suivi pédagogique des étudiants : plan d'accompagnement 2011/2022

Ce plan est susceptible d'être modifié.

- ❖ **Base légale** :
 - Décret portant diverses mesures dans l'enseignement de promotion sociale (D 09-02-2017) – Article 7
 - Circulaire 6382 du 02/10/2017 : suivi pédagogique des étudiants applicable à partir du 1^{er} septembre 2017

- ❖ **Moyens attribués** :
 - 1) périodes supplémentaires « suivi pédagogique » : 300 périodes B

 - 2) périodes « dotation organique » : 200 périodes B

- ❖ **Prescrit** :
 - Le suivi pédagogique est une activité d'enseignement individuelle ou collective d'aide à la réussite visant à identifier, à soutenir ou à remédier aux difficultés d'apprentissage éventuelles d'un ou de plusieurs étudiants inscrits dans une unité d'enseignement en vue de promouvoir le développement et l'atteinte des acquis d'apprentissage avec de meilleures chances de succès.
 - Le Conseil des études décide de l'utilité, du contenu et de la durée de ces activités d'enseignement.
 - Le Pouvoir organisateur définit le projet pédagogique de l'établissement ainsi que le plan d'accompagnement des étudiants.
 - Une personne de référence est désignée par le Pouvoir organisateur au sein du personnel pédagogique et du personnel auxiliaire d'éducation de chaque établissement afin de coordonner l'ensemble des activités d'enseignement liées à l'encadrement, aux périodes supplémentaires, à la valorisation des acquis formels, non formels et informels, au suivi pédagogique du Conseil des études et à l'expertise pédagogique et technique.
 - Le service d'inspection de l'EPS est chargé d'évaluer le plan d'accompagnement des étudiants en fonction des critères arrêtés par le gouvernement.
 - Le plan d'accompagnement des étudiants est repris dans le règlement d'ordre intérieur de l'établissement.

❖ Canevas proposé pour l'aide à la réussite :

AXE 1 : ORIENTATION				
Objectifs visés	Actions	Moyens mis en œuvre	Etudiants concernés	Chargé de cours
Orientation	Entretien individuel préalable à l'inscription.	Activation de l'UE Orientation guidance, 40 périodes.	Tous les candidats à l'inscription.	S. VANCRAEYNEST, chargée de cours
Orientation	Entretien individuel à l'inscription.		Tous les inscrits.	C. LASSELIN, économiste
Validation des acquis d'apprentissages (VAE) formels et informels.	Analyse des titres, bulletins, etc. des établissements ayant délivré les titres ou bulletins.		Etudiants concernés.	F. VANDOOREN, secrétaire
AXE 2 : SUIVI PEDAGOGIQUE de l'épreuve intégrée				
Aide à la réussite des EI des quatre Bacheliers	Aide individuelle à la rédaction, coaching, etc.	Périodes allouées dans le cadre du suivi pédagogique.	Etudiants inscrits à l'épreuve intégrée concernée et qui en font la demande.	P. VERBAANDERT, chargée de cours

AXE 3 : AIDE A LA REUSSITE

Aide à la réussite, lutte contre l'abandon	Entretien individuel, conseils personnalisés, aide à l'expression, résolution de blocages, etc.	Périodes allouées dans le cadre du suivi pédagogique, 240 périodes.	Tout étudiant qui en fait la demande.	P. VERBAANDERT, chargée de cours
Aide à la réussite	Permanences ouvertes aux étudiants (accueil individuel ou petits groupes).	Activation de l'UE Orientation guidance, 440 périodes.	Etudiants concernés.	A. BAHBA, J. PIRET B. DEVASTER, R. VANBERGEN, P. JEANRAY, M. WILMET, B. PAUMIER , S. VANCRAEYNEST, P. RICHARDSON chargés de cours

Périodes B utilisées pour l'accompagnement et le suivi pédagogique : Total : **500**